

# Fortis Subordinated Euro Denominated Perpetual Securities

## 8,00% - 8,25% (brut)

### avec la garantie subordonnée de Fortis N.V. et de Fortis SA/NV



<b>Emetteur</b>	Fortis Hybrid Financing (l'« <b>Emetteur</b> »), une société anonyme de droit luxembourgeois, est un véhicule d'émission de titres de créance ayant valeur de capital de solvabilité pour le groupe Fortis. Les Subordinated Euro Denominated Perpetual Securities (les « <b>Titres</b> ») seront émis sur une base subordonnée et seront de durée indéterminée (pas de date d'échéance).
<b>Garants</b>	Les Titres feront l'objet d'un accord de prise en charge et d'une garantie subordonnée de la part des sociétés mères de Fortis Hybrid Financing, Fortis SA/NV et Fortis N.V. Les termes de l'accord de prise en charge et de la garantie subordonnée sont décrits dans le Prospectus.
<b>Période de souscription</b>	Du 15 mai 2008 (9h00) au 23 mai 2008 (17h00) inclus, clôture anticipée ou retrait de l'offre possible dans certaines circonstances comme décrit dans le Prospectus.
<b>Coupages</b>	<b>EUR 1.000</b> <b>Ratings des titres : A2 / A / A+ (Moody's/S&amp;P/Fitch)</b>
<b>Prix d'émission</b>	<b>100%</b> <b>Date d'émission : 30 mai 2008</b> ou aux alentours de cette date
<b>Règlement-Livraison</b>	Le paiement des Titres se fait uniquement par le débit d'un compte courant à la date d'émission contre la livraison des Titres via une inscription en compte-titres (pas de livraison physique, Titres représentés par un titre collectif).
<b>Allocation</b>	Chaque investisseur sera informé directement par son intermédiaire financier du nombre de Titres qui lui aura été alloué par rapport à son ordre de souscription, et ce dès que possible après la période de souscription. Il est à noter que l'allocation des Titres sera effectuée à la fin de la période de souscription par les membres du syndicat de banques participant à cette opération à leur seule discrétion. Un ordre de souscription d'un investisseur pourra donc ne pas être effectué ou être exécuté partiellement.
<b>Coupon</b>	Le taux du coupon, qui sera compris entre <b>8,00% et 8,25% (brut)</b> par an, sera déterminé après la période de souscription et sera publié sur le site de la Bourse de Luxembourg <a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a> et sur le site <a href="http://www.fortisbanking.be/emissions">www.fortisbanking.be/emissions</a> Le coupon est payable à terme échu le 30 mai de chaque année et pour la première fois le 30 mai 2009 (ou aux alentours de ces dates en fonction de la date anniversaire de la date d'émission). L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que, dans certaines circonstances, l'Emetteur a l'obligation ou l'option de payer le coupon par le produit de la vente d'actions Fortis nouvellement émises, comme décrit dans le Prospectus. Dans certaines situations, ce paiement pourrait également être reporté et/ou être moins élevé que le taux du coupon.
<b>Date de remboursement</b>	Les Titres n'ont pas de date d'échéance. Néanmoins, l'Emetteur a l'option de rembourser les Titres annuellement au pair plus intérêts courus le 30 mai de chaque année à partir du 30 mai 2013 (ou aux alentours de ces dates en fonction de la date anniversaire de la date d'émission). En outre, l'Emetteur a le droit de rembourser anticipativement les Titres à tout moment pour des raisons fiscales ou pour des raisons de disqualification des Titres comme titre de capital Tier 1 comme décrit dans le Prospectus. Un tel remboursement se ferait au pair plus intérêts courus. La seule manière pour un détenteur de Titres de réaliser son investissement dans les Titres avant leur éventuel remboursement est de les vendre au prix prévalant à ce moment sur le marché. Ce prix peut être inférieur à la valeur nominale des Titres. Il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Titres pourront être négociés dans le marché. Le marché des Titres peut être limité et peu liquide.
<b>Montant d'émission</b>	Le montant nominal total des Titres sera déterminé par l'Emetteur à la clôture de la période de souscription et sera publié en même temps et de la même manière que le taux du coupon.
<b>Cotation</b>	La cotation des Titres a été demandée à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Amsterdam by NYSE Euronext.
<b>Frais</b>	Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer leur établissement financier pour cette opération. La conservation en compte-titres et le service financier des Titres sont assurés gratuitement en Belgique par Fortis Banque.
<b>Précompte mobilier</b>	15% applicable aux personnes physiques en Belgique
<b>Droit applicable</b>	Droit de l'état de New York pour les Titres, la subordination étant régie par le droit luxembourgeois
<b>Restrictions</b>	L'offre, l'achat, la vente et la livraison des Titres, peuvent, dans certains pays, être limités par des dispositions légales ou réglementaires. Toute personne est tenue de s'informer de l'existence de telles restrictions, et de s'y conformer.
<b>Prospectus</b>	Offre en souscription publique en Belgique. Le prospectus d'émission et de cotation en anglais daté du 14 mai 2008 (le « <b>Prospectus</b> »), approuvé par la CSSF, et le résumé du Prospectus en français peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante : Fortis Banque, Montagne du Parc 3 (1MH4C), 1000 Bruxelles, au numéro de téléphone 02/433 40 32, ainsi que sur <a href="http://www.fortisbanking.be/emissions">www.fortisbanking.be/emissions</a> . En cas de doute quant à l'adéquation de cet investissement à leurs besoins et à leur situation, les investisseurs sont invités à consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.
<b>Facteurs de risque</b>	Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement le Prospectus et à considérer la décision d'investir dans les Titres sur base des informations reprises dans ce Prospectus et en particulier (liste non exhaustive) les informations relatives au caractère subordonné des Titres, à la garantie subordonnée, à l'accord de prise en charge, aux conditions de paiement du coupon, à la durée indéterminée et à la possibilité d'un remboursement anticipé, ainsi que toutes les informations mentionnées dans la section intitulée «Facteurs de risques».
<b>Envie d'en savoir plus?</b>	<b>Entrez dans une agence Fortis ou Fintro, appelez le Service Clients au 02/433 40 32 ou surfez sur <a href="http://www.fortisbanking.be/emissions">www.fortisbanking.be/emissions</a></b>
<b>Souscription</b>	Les souscriptions sont recueillies auprès du syndicat de banques suivant :

Joint Lead Managers et Joint Bookrunners:

**Fortis Bank**

**Merrill Lynch International**

Joint Lead Manager

**Morgan Stanley**

Co-Managers

**ABN Amro**

**ING**

**Rabobank**

